



Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion

COMMISSION COHESION SOCIALE

**Compte-rendu de la réunion du mardi 16 mai 2017 à 17h30
Dans la salle le Petit Salon de l'Hôtel de Ville**

ORDRE DU JOUR

1. Politique de la Ville – Contrat de Ville 2^{ème} programmation
2. Politique de la Ville – Concertation secteur Languedoc
3. Politique de la Ville – Dossier de subvention FSE

Etaient présents, sous la présidence de : Madame Selima SAADI, Présidente

- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Emmanuel BERTIN, Directeur du PVCTI
- Madame Nadine KRIEGEL, Pôle PVCTI
- Monsieur Alexis LAMBERT, Directeur-Adjoint du PVCTI

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
-
- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller Municipal Délégué, Membre titulaire
- Madame Catherine MOREL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre titulaire
- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal, Membre titulaire
- Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire, Membre suppléant
- Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, Membre suppléant
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, Membre suppléant

Madame Selima SAADI, ouvre la séance à 17H30 en excusant les membres ne pouvant être présents.

1er Point – Politique de la Ville – Contrat de Ville 2^{ème} programmation

Il s'agit de subventionner différents projets pour un budget total de 176 508 €.

Les précisions suivantes sont apportées :

. Metz Métropole Développement avec "Boss Academy" : Les élus souhaitent que chaque porteur de projet vérifie la faisabilité réglementaire de ce dernier en contactant les services réglementation, commerce et tranquillité publique ;

. Il est précisé que la lutte contre la radicalisation est un axe supplémentaire du Contrat de Ville sollicité par les services de l'Etat. Chaque collectivité doit avoir une stratégie dans ce domaine avec la mise en place d'actions dédiées. Pour la Ville de Metz, il s'agit des projets portés par l'Ecole des Parents et des Educateurs (Diagnostic de terrain avec les éducateurs, formation) et la Passerelle (Mise en place d'une dynamique multi-acteurs, rencontre avec les éducateurs, formation). L'Etat participera financièrement à ces actions.

*Avis favorable de la Commission à l'unanimité
Proposition de rapporteur : Selima SAADI*

2ème Point – Politique de la Ville – Concertation du secteur Languedoc

Il s'agit du projet RebornY mis en place dans le cadre d'une vaste opération de requalification du secteur Languedoc. Fruit d'une collaboration entre la Ville de Metz et LogiEst, ce dispositif de médiation artistique associe deux partenaires bien implantés sur la Ville et sur le secteur du Languedoc : Bouche à Oreille et Metz-en-Scènes.

Différentes actions seront menées afin d'accompagner les locataires dans les travaux de démolition et de réhabilitation du secteur :

. Bouche à Oreille s'occupera plus particulièrement des habitants avec la mise en place de chantiers artistiques (peinture, photographie) suivis par une sociologue ;

. Metz-en-Scènes travaillant avec les écoliers sur les graffitis et des artistes qui occuperont temporairement des logements destinés à être démolis, pour la mise en place d'ateliers de menuiserie permettant notamment la création de skate-board.

Chaque action disposera de sa propre communication.

Le coût total de RebornY est estimé à 94 000 € dont 39 166 € seront pris en charge par l'ANRU.

*Avis favorable de la Commission à l'unanimité
Proposition de rapporteur : Hanifa GUERMITI*

3ème Point – Politique de la Ville – Développeur emploi

La Ville de Metz s'est positionnée sur un appel à projet du Département qui gère des crédits FSE délégués par l'Etat.

Il s'agit, sous réserve d'attribution des subventions sollicitées, de créer un emploi non titulaire pour une durée de 18 mois, de développeur emploi. Cette personne, en appui de la cellule emploi-insertion opérationnelle au Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion, sera chargée de suivre 50 demandeurs d'emploi en grande difficulté mais également d'assurer leur insertion en milieu professionnel.

60 066 € sont sollicités auprès du FSE et du Département de la Moselle ; la participation financière de la Ville de Metz s'élevant à 14 600 € correspondant à la valorisation des locaux et des personnels déjà en place.

*Avis favorable de la Commission à l'unanimité
Proposition de rapporteur : Patricia SALLUSTI*

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 19 heures 00.